

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

SOINS PALLIATIFS - (N° 2406)

Adopté

N° AS220

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« conformément »

les mots :

« exprimée dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.